

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Président
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Vice-président
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Secrétaire bureau
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Conseillère
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	Mme	Estelle	Guex-Crosier	DCe	Conseillère
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s :</u>	- . . . -				
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

Après avoir prié l'assemblée de se lever et avoir formulé l'exhortation suivante : « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la cité qui nous a confié ses destinées », **M. Jean-Claude Marchand**, salue l'assemblée et le public présent. Il ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 2 octobre 2018
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Élection à la présidence de la commission *Bâtiments et école*
- V. Communications du maire et des adjoints
- VI. Rapport des présidents de commissions
- VII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VII.1. *P-D-1448B Approbation du budget de fonctionnement 2019, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
 - VII.2. *P-D-1449 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – Contribution annuelle 2019 de CHF 90'600*
 - VII.3. *P-D-1450 Crédit d'engagement complémentaire de CHF 60'000 destiné à couvrir des travaux d'entretien au hangar de Compesières*
 - VII.4. *P-D-1451 Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 10'000 pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes du séisme et tsunami en Indonésie*
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Lecture du courrier de M. John Gyger informant de sa démission du Conseil municipal de la commune de Bardonnex au 1^{er} novembre 2018. Le président cède la personne à ce dernier qui adresse ces quelques mots :

« Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Secrétaire général, Madame la Secrétaire générale adjointe, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers colistiers,

Le 2 juin 2015, j'ai eu l'honneur de prêter serment au sein de ce Conseil municipal. Trois ans et cinq mois plus tard, j'ai l'immense tristesse de démissionner de la fonction de conseiller pour des raisons privées et suis peiné aussi d'annoncer que j'ai quitté la commune.

Je vous remercie toutes et tous chaleureusement pour l'accueil que vous m'avez témoigné lors de ma prestation de serment en 2015.

Ma participation en tant que membre à la commission de l'aménagement et de l'urbanisme ainsi qu'à la commission des bâtiments et école, m'a permis d'enrichir mon expérience technique, politique et humaine.

Ces trois années resteront gravées à jamais dans ma tête et dans mon cœur. Et plus particulièrement grâce aux différentes manifestations auxquelles j'ai participé sur la commune et, en fin d'année, à l'occasion de la traditionnelle distribution des cadeaux des aînés.

Je vous souhaite de continuer à remplir consciencieusement votre mandat à la mission qu'est la vôtre pour le bien-être de cette magnifique commune rurale.

C'est avec le cœur lourd que je vous dis au revoir ce soir et comme de coutume, je conclus par la formule consacrée...

Vive Bardonnex, Vive Genève, Vive la Suisse ! »

- Lecture du courrier de M. Emilien Grivel relatif à l'installation de mesures d'aménagements routiers à Landecy.

IV ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION BÂTIMENTS ET ÉCOLE

Mme S. Schrag, au nom du groupe DC et Entente, propose la candidature de **M. Jacques Zwicky**, à la présidence de la commission Bâtiments et école.

➔ **Cette candidature est approuvée par acclamations.**

V COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex

M. A. Walder informe qu'une journée nationale des sapeurs-pompiers se déroulera le 30 août 2019. Il ajoute qu'un nouveau concept des sapeurs-pompiers est en cours d'élaboration. Il en ressort une volonté d'améliorer les temps d'intervention avec, dans un premier temps, un renfort des sapeurs-pompiers professionnels. Le concept incluant un nouvel organigramme de gouvernance, les discussions sont assez difficiles. Les communes sont quelque peu inquiètes du coût que cette réorganisation engendrera puisqu'elles perdront une grande partie de leurs prérogatives au profit d'une gouvernance centralisée avec un risque de voir les budgets augmenter régulièrement.

Concernant plus particulièrement les compagnies des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) de Genève-Sud, soit des communes de Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex, Veyrier et Bardonnex, leurs capitaines se sont rencontrés dans le but de proposer une convention qui, dans les grandes lignes, prévoirait une collaboration entre les différentes compagnies, ceci en cas de sinistre important ou de nécessité de partage de matériel. Il serait également prévu la mise en place d'un encadrement pour les jeunes sapeurs-pompiers dans l'objectif de la relève.

Enfin, M. A. Walder signale que la compagnie des SPV de la commune de Bardonnex procèdera, le samedi 17 novembre, au graissage de bouches à incendie sur tout le territoire communal et qu'il est de coutume, pour les remercier de leur travail, de laisser une bouteille derrière celle à proximité de son domicile.

2. Chemin d'Archamps – signature de servitudes

En vue de la construction prochaine de deux immeubles au chemin d'Archamps, **M. A. Walder** informe que deux servitudes ont été signées. Celles-ci permettront la liaison piétonne entre ledit chemin et la route d'Annecy.

3. Réseau agro-environnemental

M. A. Walder informe de la mise en place par plusieurs agriculteurs et sous la présidence de M. Aurélien Lacraz, d'un réseau agro-environnemental mettant en valeur la biodiversité des corridors. Celui-ci a élaboré un projet qui sera prochainement présenté aux différentes communes de Genève-Sud.

4. Plan de site de Compesières

M. A. Walder indique que le périmètre du plan de site de Compesières a été modifié selon la proposition faite par la commune ; sa limite sud étant ramenée au niveau du chemin Charles-Burger. En revanche, il a été inscrit une mise à jour du Nant du Maraîchet au niveau de la zone sportive, soit aux emplacements actuels du Skate-Park et de l'Agospace. Le plan de site ayant été modifié, celui-ci reprend son cheminement depuis le début soit une enquête technique au sein du département, une enquête publique, un préavis du Conseil municipal, une procédure d'opposition puis une entrée en force du projet.

5. Budget 2018 – dépassements divers

Dans le cadre du budget 2018, le comité du jardin d'enfants Citron Myrtille avait estimé une demande de financement inférieure à celle de 2017 espérant des entrées plus importantes de cotisations des parents. Malheureusement, il est constaté aujourd'hui une perte d'environ CHF 13'000 qui ne lui permet pas d'honorer les salaires de novembre et décembre. Aussi, un complément de subvention sera-t-il versé par la commune, la garantie de déficit prévue (i.e. CHF 4'000) n'étant pas suffisante. **Mme B. Guex-Crosier** indique que la subvention 2019 a été adaptée en conséquence.

Un second dépassement a été constaté dans le cadre de la manifestation Frontière.S qui s'est tenue dans les communes de Veyrier, Troinex, Bossey, Collonges-sous-Salève, Archamps et Bardonnex pour se terminer au hangar de Compesières le 2 juin dernier. Bien qu'une répartition des coûts ait été partiellement faite en rapport à l'exposition et la diffusion de films, la manifestation finale est restée à la charge de la commune de Bardonnex. **Mme B. Guex-Crosier** précise que le montant du dépassement, qui s'élève à CHF 17'200 sera légèrement revu à la baisse par le versement du bénéfice réalisé par l'association Archamps Village qui se monte à approximativement CHF 2'000.

Enfin, lors de l'assainissement des canalisations de la Bossenaz, le plan n'étant pas conforme à la réalité, il a été nécessaire de réaliser des tranchées dans le préau. Le resurfaçage de ce dernier impliquera un dépassement du crédit voté par le Conseil municipal.

M. C. Creffield tient à préciser que les manifestations Frontière.S ont été vivement encouragées par M. le maire et lui-même. Malgré le coût de celles-ci, il rappelle que les écoles ont largement participé à l'exposition et aux diverses rencontres de part et d'autre de la frontière. Il indique que le spectacle de clôture devait initialement se dérouler sur la commune de Troinex qui a habilement, grâce à des arguments géographiques, transmis le « bébé » à la commune de Bardonnex qui s'est laissée convaincre.

6. École de Compesières – réception avec les enseignants

Mme B. Guex-Crosier informe que la commune de Bardonnex recevra le corps enseignant de l'école de Compesières le lundi 21 janvier prochain. Les membres du Conseil municipal sont les bienvenus.

7. Cadeau des aînés

Les cadeaux à distribuer aux aînés devraient être prêts durant la dernière semaine de novembre, soit en semaine 48. Un courriel sera adressé aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent venir en prendre possession.

8. Chemin des Chouettes

M. C Creffield informe qu'un rendez-vous avec le magistrat cantonal, M. Serge Dal Busco, a été fixé le 19 décembre prochain afin de discuter du projet.

9. Chemin du Maraîchet – problème de racines

Des travaux ont été entrepris au chemin du Maraîchet afin de sécuriser le passage des cyclistes. **M. C. Creffield** rappelle que des racines soulevant le bitume rendaient le chemin dangereux.

10. Route des Hospitaliers – véhicule incendié

Un rapport d'expert a déclaré criminel l'incendie d'un véhicule en bordure de la route des Hospitaliers durant l'été. Dès lors, les dégâts causés au panneau d'affichage seront à la charge de commune qui a porté plainte contre X. **M. C. Creffield** ajoute que le canton aura à charge la remise en état de la place de parking.

11. Route d'Annecy – vitesse

Depuis le retrait des mesures de ralentissement et de rétrécissement de la chaussée afin de permettre le passage du bus, il a été constaté une augmentation de la vitesse des véhicules qui empruntent la route d'Annecy. **M. C. Creffield** indique que les radars pédagogiques communaux seront prochainement installés le long de cette voirie afin d'avoir un reflet concret de la situation.

12. Jardin du curé – installation de jeux

M. C. Creffield informe que de nouveaux jeux ont été mis en place dans le jardin du curé, emplacement plébiscité par les enseignants pour ne pas trop entraver les jeux de balle dans le préau. Ceux-ci rencontrent un vif succès auprès des enfants.

VI RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

Lors de sa dernière séance, **M. A. Krasnosselski** indique que la commission a :

- continué ses discussions et réflexions relatives à la révision du plan directeur communal.

Commission des bâtiments et école :

Lors de sa dernière séance, **Mme S. Schrag**, commissaire, indique que la commission a :

- étudié le projet de budget 2019,
- pris connaissance de l'avancée des travaux de la Bossenaz et de la future mairie.

Commission environnement et développement durable :

Lors de sa dernière séance, **M. Jean-Claude Marchand** indique que la commission a :

- étudié le projet de budget 2019,
- finalisé le calendrier 2019,
- attribué l'aide au développement 2018.

Commission des finances :

Lors de sa dernière séance, **M. Ginior Rana Zolana** indique que la commission a :

- préavisé le projet de budget 2019.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

Lors de sa dernière séance, **M. Christophe Cortiglia** indique que la commission a :

- étudié le projet de budget 2019.

Commission sociale et culture :

Lors de ses dernières séances, **Mme Sylviane Schrag** indique que la commission a :

- étudié le projet de budget 2019,
- rencontré le nouveau comité de la P'tite Bouffe,
- été reçu par le comité et visité les locaux rénovés du Jardin d'enfants Citron Myrtille.

VII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1448B Approbation du budget de fonctionnement 2019, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui indique, suite à l'étude du budget par les différentes commissions et les modifications apportées, que le projet de délibération porte désormais le numéro 1448B. Les principaux changements sont la mise au budget d'une subvention en faveur du Centre de réadaptation des rapaces votée par le Conseil municipal ainsi qu'un montant dédié au local des jeunes à Croix-de-Rozon. Le projet de budget proposé ce soir, préavisé à l'unanimité de la commission des finances, présente un excédent de revenus présumé de CHF 203'608.

Au nom du groupe PLR+, **M. G. Rana Zolana** propose d'abaisser le taux du centime additionnel à 41. En effet, le projet de budget proposé ne tient pas compte des nouvelles entreprises récemment installées à la ZI Épinglis et, fort de cette constatation, l'excédent de revenus sera probablement supérieur au montant estimé. En outre, les projets de la commune ne seront probablement pas réalisés dans les deux ou trois ans à venir ; le cas échéant, le taux de centimes additionnels pourra être réadapté au moment opportun. Pour terminer, il relève que la conjoncture actuelle permet d'emprunter à des taux négatifs.

M. J. Zwicky estime qu'il n'est pas raisonnable d'abaisser le taux des centimes additionnels qui est déjà relativement bas. Au vu des travaux en cours et des projets que la commune pourra enfin et peut-être réaliser, il n'est pas inadéquat de maintenir le taux à 43.

M. A. Krasnosselski est consterné par cette proposition basée sur des motifs et raisons qui ne sont que des hypothèses. Depuis une vingtaine d'année, la commune de Bardonnex est gérée avec beaucoup de doigté et de prudence. Le budget est en partie établi sur des bases consolidées et réelles mais également selon des estimations.

Les projections économiques sont très contradictoires et on ne sait pas si les taux négatifs à l'emprunt vont perdurer. Il estime donc qu'il faut rester prudent et ne pas prendre de décision sur la base de suppositions.

M. B. Gaud pense qu'il faut réfléchir à plus long terme et ne pas s'arrêter à deux ou trois ans.

M. A. Walder ajoute que cette demande est à la fois hâtive et tardive. En effet, cette publicité électorale est un peu trop précoce et, *a contrario*, elle aurait pu être discutée lors de la dernière commission des finances.

Tout d'abord, cette proposition est illégale car si le taux est abaissé de deux centimes, le budget présentera alors une perte. Le plan des investissements, dont les chiffres avoisinent les trois millions, nécessite trois ans d'autofinancement. Dans le plan financier, il est mentionné 30 millions d'investissement dans les prochaines années, soit 30 ans d'autofinancement. Il est aberrant aujourd'hui d'imaginer que la commune pourra investir tout en restant à l'équilibre à long, voire même à moyen terme.

Il rappelle que la nouvelle fiscalité des entreprises entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et que les prévisions sont très incertaines. Le Conseil municipal peut décider du taux des centimes additionnels mais l'évaluation de la fiscalité reste une tâche confiée à l'Exécutif.

Quant aux taux négatifs à l'emprunt, ils le sont effectivement mais sur trois mois. L'emprunt récemment obtenu de deux millions est au taux de 0.56%. Il n'est pas cher, mais représente tout de même une charge de CHF 28'000 par année.

La taxe professionnelle a été partiellement adaptée dans le projet de budget présenté ; habituellement estimée à CHF 50'000 elle a été portée à CHF 80'000.

Pour terminer, M. A. Walder pense qu'il n'est absolument pas le bon moment de diminuer le taux des centimes additionnels et, si les investissements prévus sont votés, que celui-ci devra probablement être augmenté ces prochaines années. Il prend l'exemple de la ville de Veyrier qui, la veille, a refusé une augmentation d'un centime additionnel afin d'équilibrer son budget et qui se verra obligée de revenir à l'équilibre, dans les quatre ans, sans augmentation de son taux.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la proposition de M G. Rana Zolana d'abaisser le taux du centime additionnel à 41. Celle-ci est refusée par 11 voix contre, 1 voix pour, 3 abstentions.**

➔ **Il soumet alors au vote le projet de délibération D-1448B.**

D – 1448B Approbation du budget de fonctionnement 2019, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Considérant,

- *le budget administratif pour l'année 2019, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*
- *le budget de fonctionnement présentant un montant de **CHF 6'403'893.-** aux charges et de **CHF 6'607'501.-** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 203'608.-,***
- *l'excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 203'608.-** et résultat extraordinaire de **CHF 0.-,***

- le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 qui s'élève à **43 centimes**,
- le renoncement à prélever des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune,
- le plan annuel des investissements présentant un montant de **CHF 4'074'600.-** aux dépenses et **CHF 0.-** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **CHF 4'074'600.-**, soit **CHF 3'064'600.-** aux investissements du patrimoine administratif et **CHF 1'010'000.-** aux investissements du patrimoine financier,
- les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 1'036'131.-** et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 203'608.-** soit un montant d'autofinancement net de **CHF 1'239'739.-** ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de **CHF 2'834'861.-**,
- les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- le préavis favorable à l'unanimité de la commission des finances lors de sa séance du 31 octobre 2018,

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de **CHF 6'403'893.-** aux charges et de **CHF 6'607'501.-** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 203'608.-**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 203'608.-** et résultat extraordinaire de **CHF 0.-**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à **43 centimes**.
3. De ne pas prélever de centimes additionnels sur les médailles pour les chiens en 2019.
4. D'autoriser le maire à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de **CHF 2'834'861.-** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier.
5. D'autoriser le maire à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.
6. D'autoriser le maire à faire usage en 2019 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

2. P-D-1449 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – Contribution annuelle 2019 de CHF 90'600

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que si le projet de délibération ne devait pas être voté, il serait alors validé par le Conseil d'État. Pour mémoire, ce fonds a été créé pour aider les communes qui développent leur parc immobilier par l'octroi d'un montant de CHF 7'000 par nouveau logement et d'un soutien pour la construction de nouvelles écoles et parcs. Chaque commune participe par son compte d'investissement et enregistre un amortissement sur une durée de 30 ans.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1449.**

D - 1449 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – Contribution annuelle 2019 de CHF 90'600

Considérant,

- *le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,*
- *la planification qui assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandés à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,*
- *le groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, qui s'est réuni à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,*
- *la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,*
- *le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens,*
- *le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (ci-après FIDU),*
- *la création du fonds compétent sous la forme d'une fondation de droit public composée de 7 représentants (cinq seront désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du DALE) pour les attributions des financements versés aux communes,*
- *les attributions versées, lesquelles seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement,*

- que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,
- que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions,
- la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,
- la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts, approuvés par l'assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,
- la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts, approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et entrée en vigueur le 1er janvier 2017,
- l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et la loi sur le FIDU.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **Le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit de CHF 90'600.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements.
3. De la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique « Amortissements des crédits d'investissement » dès 2020.
5. D'autoriser le maire à recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

3. P-D-1450 Crédit d'engagement complémentaire de CHF 60'000 destiné à couvrir des travaux d'entretien au hangar de Compesières

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui ne souhaite pas revenir sur l'historique du bâtiment, celui-ci étant décrit dans l'exposé des motifs. Elle poursuit en indiquant qu'il est apparu, lors des travaux de réfection des bardages et vire-vents effectués en 2015, que le mur pignon sud-ouest, côté Charrot, était très fortement endommagé. Aujourd'hui, il s'avère que le remplacement d'un grand nombre de briques est nécessaire.

Les travaux, envisagés à fin février, comprendront la mise en place d'un échafaudage, le piquage du crépis existant, le remplacement des briques, le retrait d'une partie du gravier pour accéder à la partie basse du mur, la réalisation d'une nouvelle semelle en béton ainsi que la pose d'une étanchéité et, enfin, la mise en place d'un crépis hydrofuge. Elle ajoute que l'exécution des travaux impliquera la destruction de la fresque réalisée par les enfants du centre aéré il y a quelques années.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1450.**

D - 1450 Crédit d'engagement complémentaire de CHF 60'000 destiné à couvrir des travaux d'entretien au hangar de Compesières

Considérant,

- le crédit d'engagement de CHF 50'000 voté par le Conseil municipal le 8 septembre 2015 (D-1380) et approuvé par le département compétent au terme du délai référendaire, soit le 27 octobre 2015,
- le décompte actuel des travaux s'élevant à CHF 40'000 atteignant presque le crédit brut voté et les travaux indispensables encore à effectuer pour CHF 70'000,
- les travaux de réfection du pignon sud-ouest du hangar, non prévisibles lors du vote du crédit initial, mais qui s'avèrent obligatoires, pour des raisons de sécurité, au vu de la fréquentation de ce bâtiment par l'ensemble de la population à l'occasion des fêtes communales, associatives ou privées,
- l'exposé des motifs,
- l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 60'000 pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à l'entretien du hangar de Compesières.*
2. *D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 8 septembre 2015.*
3. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

4. P-D-1451 Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 10'000 pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes du séisme et tsunami en Indonésie

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, comme il est habituel lorsque quelque chose de grave se passe à l'étranger, indique qu'un crédit budgétaire complémentaire est proposé afin d'apporter une aide financière. Deux demandes sont parvenues à l'Exécutif suite au séisme et au tsunami qui se sont produits en Indonésie, toutes deux découlant d'entités encadrées par la Chaîne du Bonheur, d'où le choix de cet organisme dans la délibération.

M. D. Fischer regrette le terme « habituel » employé puisqu'il s'agit d'un événement, heureusement, inhabituel.

Mme M. Barrillier estime qu'il ne s'agit pas d'une aide d'urgence mais d'une aide sur le long terme.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1451.**

D - 1451 Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 10'000 pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes du séisme et tsunami en Indonésie

Considérant,

- la situation catastrophique régnant actuellement en Indonésie due à un tremblement de terre de magnitude 7.5 qui a déclenché un tsunami meurtrier et dévastateur,
- les dizaines de milliers de personnes déplacées, qui dépendent totalement de l'aide humanitaire pour l'approvisionnement en nourriture et en biens de première nécessité,
- les différents témoignages décrivant des conditions sanitaires alarmantes,
- l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 10'000 pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes du séisme et tsunami en Indonésie.*
2. *De comptabiliser ce montant sur le compte 5930.000.36380.02.*
3. *De laisser à l'Exécutif la décision de choisir le bénéficiaire de cette aide, en l'occurrence la Chaîne du Bonheur.*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. La Pati à Compesières

M. B. Gaud souhaite faire part du bilan organisationnel de la future patinoire. Celle-ci sera à la disposition des élèves de l'école de Compesières aux heures scolaires. De 16h à 18h30, elle sera disponible au public. Dès 19h, elle sera réservée à la location pour des privés ou des entreprises qui souhaiteraient mettre en place des événements particuliers. Les samedis ont été loués à des associations communales qui auront la possibilité d'organiser des manifestations réservées à leurs membres ou ouvertes à tous. Le dimanche, la patinoire sera à disposition du public. Une petite restauration sera possible dans la yourte installée à cet effet. Toutefois, en soirée, il sera recommandé de téléphoner pour connaître la disponibilité, les places étant limitées. Il termine en indiquant que sur les 34 soirs de semaine à disposition, 18 ont d'ores et déjà été réservés.

Bien qu'il n'ait pas voté en faveur de la patinoire, **M. M. Goldschmid** se réjouit de participer à cet événement en famille.

2. Fête d'Halloween

M. M. Goldschmid félicite les organisateurs de la fête d'Halloween qui a été une réussite ; il espère que cette manifestation sera à nouveau organisée l'an prochain. Il ajoute qu'il serait souhaitable qu'une tranche horaire adaptée aux plus jeunes soit prévue.

3. P+R à Collonges-sous-Salève

M. M. Goldschmid demande si le parking de Collonges-sous-Salève, sis sur la place du marché, est dorénavant payant et s'il existe un billet combiné pour les automobilistes qui parquent leur véhicule et empruntent ensuite les TPG (Transports publics genevois) ?

Lorsque **M. A. Walder** est passé à proximité la semaine dernière, il a été agréablement surpris de constater que sept rangées sur 12 étaient occupées. En revanche, il était indiqué « gratuit » ce qui, selon lui, ne devrait pas durer. Quant à un billet combiné, il ne sait pas si les P+R installés sur territoire français proposent ce service. La question pourra être posée lors d'une prochaine rencontre avec une représentante des TPG.

4. Promotions citoyennes

M. A. Krasnosselski demande si une date a été fixée pour la réception des jeunes futurs citoyens ?

M. A. Walder répond par la négative. Ce point pourra être repris au point IX de l'ordre du jour. Il ajoute que l'Exécutif a renoncé à organiser un accueil des nouveaux habitants qui sera remplacé par une visite de chantier de la future mairie. Celle-ci se déroulera le lundi 19 novembre de 18h à 20h.

5. Frontière.S

En réponse à M. C. Creffield, **Mme S. Schrag** estime que la fête de clôture a été élégamment transmise par la commune de Troinex à la commune de Bardonnex car cette dernière est maraîchère et que le thème était la révolte des cardons. Depuis, les cardons sont vus différemment ...

6. Chemin du Maraîchet

Mme S. Schrag transmet le message de remerciements de M. Gilbert Fornerone pour les travaux de sécurisation qui ont été réalisés sur le chemin.

7. Parking du centre communal

Mme C. Sirusas Peduzzi demande si le parking du centre communal est contrôlé ? Depuis quelques jours, une remorque sur lequel se trouve un bateau est en effet stationnée.

M. C. Creffield répond qu'un pointage est en cours. Il a en effet été remarqué que certaines personnes se parquent à la journée, sortent un vélo du coffre et descendent probablement travailler à la zone industrielle de Plan-les-Ouates. Par la suite et pour pouvoir intervenir, il faudra installer des panneaux réglementant le parking.

8. Salle des Chevaliers

M. A. Walder demande si les conseillères et les conseillers ont noté, avant de s'asseoir, que le tissu recouvrant les chaises avait été changé ?

9. Tableau des législatures

M. M. Goldschmid remarque qu'un nouveau tableau des législatures a été accroché au mur ; il remercie l'Exécutif pour cette initiative.

M. A. Walder l'informe qu'il s'agit d'une version provisoire qui a la possibilité d'être adaptée au fil des ans.

10. Commission des bâtiments et école

M. J. Zwicky remercie l'assemblée pour la confiance témoignée en le nommant président de la commission des bâtiments et école. Il souhaite bon vent à M. J. Gyger pour la suite.

11. Agenda des commissions

M. J.-C. Marchand demande si les membres des diverses commissions ont discuté de l'opportunité de regrouper les séances sur deux jours de la semaine ?

M. A. Krasnosselski informe que la commission de l'aménagement, après avoir discuté de cette possibilité, plébiscite le statu quo. Il est dommage, en cas de cumul de séances, qu'un commissaire doive écourter la première commission pour rejoindre la deuxième.

Mme S. Schrag indique que les commissions des Bâtiments et école et Sociale et culture préfèrent la liberté du système actuel.

M. J.-C. Marchand en prend note. Il poursuit avec un autre sujet abordé lors du dernier bureau soit la durée de certaines séances de commission, en particulier la commission des finances qui se réunit peu mais longtemps, et dont le montant de défraiement pourrait être adapté en conséquence. Un demi jeton est octroyé pour une séance de commission de moins d'une heure ; *a contrario*, il pourrait être augmenté pour une séance de plus de deux heures.

M. D. Fischer : « Être pour ou être contre dépend des avis ». Il serait équitable qu'une commission de longue durée soit mieux défrayée, mais il craint la surenchère. Il sait que dans certaines communes, les séances sont expressément rallongées, uniquement pour cette raison.

Selon **M. A. Krasnosselski**, la gestion du temps imparti ainsi que le nombre de sujets à l'ordre du jour sont primordiaux. Il est préférable et plus judicieux de multiplier les séances que de « bourrer » les ordres du jour.

M. J. Zwicky est d'accord avec le fond, mais comment bien faire pour la forme ? Renvoyer le sujet en commission ?

M. G. Rana Zolana indique qu'il s'agit d'une prérogative du bureau qui doit proposer un projet de délibération.

M. A. Walder estime qu'il est anachronique de parler de ce sujet alors que le budget vient d'être voté. Il abonde dans le sens de M. G. Rana Zolana quant au renvoi du sujet au bureau du Conseil municipal.

M. J.-C. Marchand précise qu'il avait été pensé aux séances, assez rares, qui durent plus de deux heures et demie. Comme suggéré, ce point sera repris par le bureau qui fera prochainement une proposition concrète.

12. Aménagements routiers de Landecy – lettre de M. E. Grivel

Selon **M. C. Creffield**, il n'est pas envisageable d'entretenir indéfiniment une correspondance sur un sujet qui a été traité en commission, voté en plénière et expliqué par écrit à l'association Pro Landecy, dont M. Grivel fait partie. Il suggère d'accuser réception et de répondre très brièvement.

M. J.-C. Marchand a récemment rencontré M. E. Grivel dans le village. Il lui a réexpliqué la marge de manœuvre limitée du Conseil municipal, l'impossibilité de renvoyer la nuisance vers d'autres villages, etc.; le dialogue ne s'est pas avéré efficace.

M. J. Zwicky n'est pas certain que ce courrier mérite réponse. Les procès-verbaux du Conseil municipal étant publics une fois approuvés, il pourra constater que son courrier a été lu en plénière.

Cette personne a déjà déposé un recours et a perdu. Selon **M. A. Krasnosselski**, il n'est pas nécessaire de répondre à ce courrier.

A l'identique du courrier adressé à l'association Pro Landecy, **M. A. Walder** propose de rédiger un accusé de réception qui sera signé par les trois membres de l'Exécutif et le président du Conseil municipal.

IX CALENDRIER

Commissions

Aménagement, urbanisme et mobilité	26.11.18	18h30	Salle des commissions
Bâtiments et école	04.12.18	18h30	Salle des commissions puis repas
Environnement et développement durable	11.12.18	20h30	Salle des commissions
Finances, économie et sécurité	- . - . -		
Routes, travaux, et emplacements communaux	11.12.18	18h30	Salle des Chevaliers
Sociale et culture	05.12.18	18h30	Salle des commissions
Bureau	06.12.18	18h30	Mairie
Conseil municipal	18.12.18	20h30	Salle des Chevaliers
Visite de chantier de la future mairie	19.11.18	18h00	Tente des Musicales
Inauguration officielle de la Pati de Compesières	07.01.19		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h15.

Jean-Claude Marchand, président

Genève, le 18 novembre 2018/fb